

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1955)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 884

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 39

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« signataires »

le mot :

« pétitionnaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.